

SARL 3R FACTORY
Société à responsabilité limitée
Au capital de 150 000 Euros
Siège social : ZA DE L'ARDOISE
56220 LIMERZEL
R.C.S. VANNES B 444 939 557

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Vannes

Le 18 JAN 2012



PROCES-VERBAL DE LA GERANCE CONSTATANT
LA REALISATION DEFINITIVE DE LA REDUCTION DU CAPITAL
DU 26 NOVEMBRE 2011

L'an deux mille onze,

Le 26 novembre à 10 heures

Au siège social, à LIMERZEL

Mr RICHEZ Christian agissant en qualité de Gérant de la Société 3R FACTORY sus-désignée.

Aux termes d'une délibération en date du 23 septembre 2011, la collectivité des associés :

- A décidé de réduire le capital social de 150 000 € à 100 000 € par voie de rachat de 2 000 parts sociales de 25 € chacune, moyennant un prix unitaire de 55 € ;
- A modifié sous la condition de la réalisation définitive de ladite réduction du capital les articles 7 et 8 des statuts ;
- A conféré tous pouvoirs à la Gérance à l'effet de réaliser cette opération de réduction de capital et de rachat des parts.

Cette décision a fait l'objet d'une insertion publiée dans le Journal d'annonces légales « Les informations » en date du 5 octobre 2011.

Deux exemplaires du procès-verbal de la délibération susvisée ont été déposés le 25 octobre au Greffe du Tribunal de Commerce de VANNES.

A la date du 25 novembre, soit à l'expiration du délai d'un mois prévu à l'article 49 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967, aucune opposition n'a été signifiée à la Société.

L'offre d'achat des parts a été préalablement notifiée à chaque associé avec condition suspensive d'absence d'opposition des créanciers par remise en main propre adressée le 3 novembre 2011.

A la date du 26 novembre, soit dans le délai imparti, il a été reçu au siège social les demandes de rachat ci-après :

A handwritten signature, possibly 'CR', located at the bottom right of the page.

. Monsieur COQUERIE Jean-Pierre propriétaire de 2 000 parts a demandé le rachat de 2 000 parts,

ci 2 000 parts

Soit au total 2 000 parts
Offertes au rachat

En conséquence, les 2 000 parts rachetées sont annulées à compter de ce jour et, conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire visée dans l'exposé préalable, le capital social est réduit à la somme de 100 000 euros et les modifications apportées aux articles 7 et 8 des statuts sont définitives.

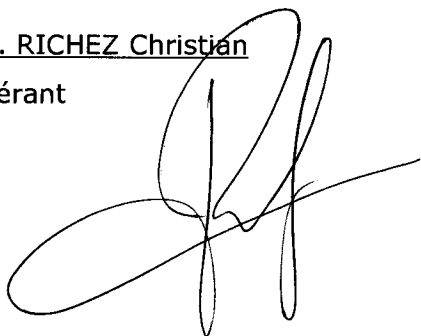
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la Gérance.

M. RICHEZ Christian

Gérant



Enregistré à : S.I.E. DE VANNES GOLFE

Le 15/12/2011 Bordereau n°2011/1 884 Case n°14

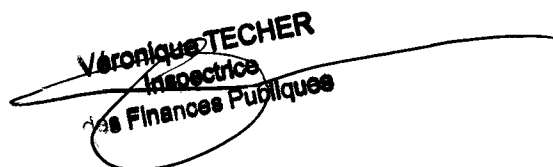
Ext 8795

Enregistrement : 375 € Pénalités :

Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros

Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros

L'Inspectrice


Véronique TECHER
Inspectrice
des Finances Publiques

CR